Agriculteurs : une si chère indépendance !

Sylvie CÉLÉRIER
Université de Lille

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.9016

Résumé : Cette contribution fait suite à une précédente analyse qui soulignait l'inadaptation des instruments de mesure des risques pour la santé mentale des agriculteurs. On éclairait ainsi – du moins en partie – la contradiction entre cette mesure favorable et la prévalence moult fois démontrée des suicides de ces professionnels. L'idée ici est poursuivre cette réflexion en cherchant dans les ressources de la statistique publique les indicateurs qui pourraient enrichir les mesures actuelles. Précisément, des indicateurs qui parviendraient à rendre compte du statut singulier des exploitants agricoles tout à la fois réputés libres par le droit de leurs décisions productives et fortement contraints – parfois astreints – par les exigences de leurs divers commanditaires, fournisseurs et autres groupes professionnels qui encadrent leur activité.

Mots-clés : Agriculteurs, suicide, mesure de la santé mentale au travail, modèles épidémiologiques, facteurs de risque pour la santé

Introduction

On a exploré dans un précédent article (Célérier, 2014) les résultats statistiquement contradictoires entre la surmortalité par suicide depuis longtemps avérée des agriculteurs et les mesures très favorables qui sont faites de leur santé psychique et de leur exposition aux risques psychosociaux (RPS). Beaucoup d'analystes ont dès lors douté de l'implication du travail dans ces passages à l'acte, la rejetant tout fait ou la minimisant. Sont alors évoqués l'effet des pesticides (Dickerson, Wu, Liew et Weisskopf, 2020), l'impulsivité favorisée par la disponibilité de moyens létaux (Booth et Lloyd, 2000) ou l'impact d'un évènement extérieur de la vie personnelle. Dans le précédent travail, on maintenait au contraire la possible responsabilité des conditions du travail agricole en interrogeant les instruments de la mesure statistique utilisés et l'architecture conceptuelle qui les structure. Ce faisant, on montrait la faible adaptation de ces mesures aux particularités du travail agricole menaçant d'une sous-évaluation de l'exposition.

On souhaite ici poursuivre la réflexion en explorant les ressources statistiques susceptibles de rendre compte de ces particularités agricoles. L'édition 2016 de l'enquête Conditions de travail (DARES) étant centrée sur les risques psychosociaux, elle fournit ici l'essentiel de la matière. De proche en proche, la question du statut des exploitants se profilera et, avec elle, celle de la nature exacte de leur indépendance supposée par le droit. Les agriculteurs sont en effet propriétaire de leurs moyens de production et ils décident, en principe, de tout ce qui concerne leur activité productive et de son organisation, sans obligation d'en référer à quiconque. Cette « liberté » supposée compte d'ailleurs beaucoup dans l'évaluation positive qui est faite de leur exposition aux RPS. Mais cette indépendance est, dans les faits, bien souvent limitée par les astreintes et contraintes de multiples réseaux d'acteurs économiques dans lesquels leur activité s'inscrit inévitablement. Cette contradiction – cette fois au cœur statut des exploitants agricoles – n'est guère prise en compte dans les mesures actuelles de la santé mentale au travail. Elle pourrait cependant s'avérer décisive pour mieux cerner l'étendue des risques auxquels les agriculteurs sont exposés. L'enjeu est donc d'identifier dans les ressources statistiques disponibles – dont principalement celles de l'enquête précitée – les indicateurs susceptibles d'enrichir les mesures actuelles.

Le propos se déroulera en trois temps. Le premier, en relation avec le travail antérieur, rappellera les termes de la contradiction entre prévalence des suicides et absences de risque préalables pour la santé mentale des agriculteurs. Le deuxième temps reviendra sur l'architecture conceptuelle qui préside aujourd'hui aux mesures de RPS expliquant que certaines caractéristiques du travail agricole possiblement délétères pour la santé mentale soient ignorées. On s'interrogera alors sur les conditions d'une possible universalité de la mesure des RPS. Universalité que vise toute mesure pour comparer des situations hétérogènes. De ce point de vue, on montrera que la prise en compte du travail agricole suppose de dépasser les affinités actuelles de la mesure avec les statuts de salarié et le travail industriel où elle s'est historiquement constituée. Le dernier temps enfin explorera les données statistiques peu mobilisées dans le cadre des RPS et qui pourraient enrichir la compréhension des difficultés auxquelles les agriculteurs sont confrontés.

1 D'inexplicables suicides

La façon dont s'apprécient en France aujourd'hui les rapports entre « travail » et « santé mentale » relève d'une longue histoire impliquant une multitude d'acteurs plus ou moins institutionnels (Catherine Cavalin et Célérier, 2012 ; Doron, 2015). Cette histoire a récemment connu une réorientation fondamentale sous le vaste registre de la souffrance au travail par l'émotion suscitée par les suicides dits de France Télécom progressivement construits en un problème public (Best, 2020 ; Neveu, 2017). Ce déplacement tient à un rapprochement inédit entre les modélisations épidémiologiques et les indicateurs fournis par les grandes enquêtes nationales sur le travail, notamment SUMER (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels, DARES) et Conditions de travail (DARES). Ces grandes enquêtes visaient à documenter une réalité du travail et ses duretés que les discours patronaux sur la fin des pénibilités tendaient à adoucir. L'« usure au travail » (Cottereau, 1983) ne pouvant cependant s'apprécier à partir de données médicales en raison de l'embargo dont elles

Published in : JACQUES-JOUVENOT, Dominique ; MARTIN, Yoann (dir.), *Santé et mal-être en agriculture*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005403, doi : 10.17184/eac.9782813005403

font l'objet, elle fut donc présumée à partir des conditions du travail : durées, rythmes, cycles d'opérations, répétitivité des tâches, intensité du contrôle hiérarchique, nature du soutien du collectif, etc. Les questions sur les postures par exemple (se tenir longtemps debout ou dans une position fatigante, manipuler des charges lourdes, effectuer des mouvements douloureux, etc.) suggéraient de possibles douleurs articulaires qu'une question directe sur lesdites douleurs confirmait ou non. Ces grandes enquêtes nationales sur le travail ont ainsi construit une mesure « approchée » de la santé au travail, déduite des circonstances directes de l'exercice professionnel, qui a façonné notre compréhension de ses impacts sur la santé.

Les dimensions physiques et objectives y ont longtemps été privilégiées, les quelques tentatives de mesure des effets psychiques – notamment par la notion de charge mentale (Hamon-Cholet et Rougerie, 2000) – n'ayant eu que peu de suite. Les troubles psychiques posent en effet de délicats problèmes d'évaluation, notamment aux épidémiologistes. D'abord parce que pensés comme multifactoriels, le travail n'y intervenant en principe que partiellement et parce que les réponses des enquêtés sont suspectées de « biais » de subjectivité. Ces réserves ont été tempérées – si ce n'est tout à fait levées – par les modèles dits de Karasek et, dans une moindre mesure, de Sigriest qui, fondés sur des études randomisées, objectivaient l'impact de certaines conditions du travail sur des variables de santé vasculaire et mentale[1]. La synthèse de leurs résultats en un tableau simple promettait par ailleurs de pouvoir comparer toutes les situations de travail pour repérer les plus dangereuses du point de vue de ce qui est aujourd'hui désigné comme RPS. Dans ces dernières, la demande (« psychologique ») faite aux travailleurs est plus intense que les ressources qui leur sont allouées (« latitude décisionnelle ») et le collectif n'apporte guère de soutien (« soutien social »). Restait à caractériser les trois termes de l'équation (demande psychologique, latitude et soutien social). Ce qui fut fait sous le contrôle vigilant de l'INSERM depuis les variables des enquêtes SUMER (surveillance) et Conditions de travail dans le cadre de leur auto-questionnaire.

De ces mesures nouvelles, l'agriculture ressort comme un secteur particulièrement protégé des risques pour la santé mentale, parfois, le plus protégé. La demande de travail y est jugée modérée et les ressources larges[2]. On connaît pourtant la réalité des risques auxquels les agriculteurs sont exposés, risques parfaitement repérés par la statistique publique. Les accidents mortels du travail par exemple sont significativement plus nombreux qu'en population générale[3], tout comme les pénibilités physiques et les nuisances[4]. Les puissantes machines et les dispositifs complexes qui assistent aujourd'hui les producteurs agricoles n'ont guère atténué l'engagement des corps. Aux agriculteurs aussi, les plus longues semaines de travail, les plus grandes

[1] Les effets mesurés sur la santé vasculaire sont soit directs (production accrue d'adrénaline, de glucose et de cortisol) soit indirects (comportements à risque comme le tabagisme ou la sédentarité). Les mesures de la dépression, la détresse psychologique, l'épuisement professionnel, la consommation de divers psychotropes (légales ou non) apprécient les effets sur la santé mentale.

[2] Le soutien social, troisième dimension du modèle, n'intervient qu'en second plan dans l'évaluation des risques, les deux premières étant donc principales.

[3] 110 accidents du travail mortels sont en moyenne recensés chaque année et 47 000 accidents non mortels ont été enregistrés en 2021 (MSA, 2022)

[4] Ces données et les suivantes sont celles de l'édition 2016 de l'enquête Conditions de travail centrée sur les RPS.

Published in : JACQUES-JOUVENOT, Dominique ; MARTIN, Yoann (dir.), *Santé et mal-être en agriculture*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005403, doi : 10.17184/eac.9782813005403

variations horaires d'une semaine à l'autre, la plus forte intrication du lieu de travail et du domicile et l'impression tenace de constamment manquer de temps. Enfin et surtout, ils sont trois fois plus exposés que l'ensemble des travailleurs aux substances toxiques et aux risques infectieux d'épizooties qui se multiplient. Certaines recherches relient d'ailleurs ces expositions majeures à la prévalence accrue de différents cancers (cohorte AGRICAN 23) et de la maladie de Parkinson dans la profession (Dedieu et Jouzel, 2012).

Mais, ce sont bien sûr les suicides qui retiennent surtout l'attention dont l'ampleur a motivé plusieurs plans d'action nationaux depuis 2011 sous responsabilité de la MSA (Mutualité sociale agricole). La surmortalité par suicide de la profession est en effet attestée depuis longtemps. Le projet Cosmop 13 de l'InVS (Institut de veille sanitaire[5]) l'évalue à 1,5 pour les hommes salariés de l'agriculture, la sylviculture et la pêche 14, et à 1,9 pour les femmes. La situation des exploitants est plus préoccupante encore, avec, pour les hommes, trois fois plus de risques de se donner la mort que chez les cadres salariés (3,2 contre 1) et deux fois plus quand il s'agit des femmes (2,2 contre 1). L'analyse des 485 suicides entre 2007 et 2009 montrait un risque encore accru au-delà de 45 ans et chez les éleveurs de bovins-lait et viande (Bossard *et al.*, 2013). Le même constat vaut au niveau international (Boxer, Burnett et Swanson, 1995 ; Fraser *et al.*, 2005 ; Partanen, Jourenkova, Welp et Johansson, 1995) avec des variations dans les moyens létaux utilisés : pendaison dans les pays anglo-saxons, arme à feu dans les pays latins dont la France, empoisonnement en Inde, etc.

S'ils en reconnaissent la prévalence, les épidémiologistes s'interrogent cependant sur ces suicides singuliers dans la mesure où les enquêtes de santé ne détectent aucun trouble sévère de dépression ou d'anxiété chez les agriculteurs. Au contraire, la santé mentale qu'ils déclarent est bonne à très bonne. Or, la littérature épidémiologique a établi de longue date que le suicide était fortement corrélé à une dépression ou à des épisodes anxieux préalables (Bertschy, et Vandel 1991). Les agriculteurs contredisent donc le schéma interprétatif standard et leur passage à semble « sans raison ».

Concernant la santé mentale des agriculteurs, l'appareil statistique produit donc des résultats contradictoires. D'un côté, il établit une nette corrélation entre suicide et activité agricole ; de l'autre, il ne repère rien dans cette activité ou dans l'état psychique antérieurs des agriculteurs qui pourrait l'expliquer. Nous parlons bien ici de mesures statistiques fondées sur des tests et modèles de significativité et non de possibles motivations auxquelles on peut immédiatement penser. Les contestations d'agriculteurs qui agitent plusieurs pays européens au moment où on écrit ces lignes en désignent explicitement plusieurs : faible revenu, normes contraignantes, subventions injustes, politiques agricoles, erratiques, etc. Mais ces éléments n'entrent ni dans la mesure des RPS ni dans la compréhension des suicides des agriculteurs qui restent en ce sens mystérieux.

[5] Aujourd'hui Santé publique France (SPF).

Published in : JACQUES-JOUVENOT, Dominique ; MARTIN, Yoann (dir.), *Santé et mal-être en agriculture*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005403, doi : 10.17184/eac.9782813005403

2 Mesures universelles ou singulières ?

Considérant que les conditions dans lesquelles s'exerce l'activité professionnelle des agriculteurs comptent dans la prévalence de leur suicide, les modalités de la mesure des RPS et son domaine de validité doivent être examinés. Préciser donc ce que cette mesure intègre, ce qu'elle exclut et ce qu'est son organisation interne. Chaque mesure produite par l'appareillage statistique sélectionne en effet des dimensions qu'elle reconnaît comme pertinentes, les combine en définissant plus ou moins explicitement un étalon auquel les référer. Il ne s'agit ni de limite ni d'insuffisance mais d'une caractéristique intrinsèque de toute mesure qui ne prend sens que relativement à son périmètre de sens.

Du côté des exclusions, celle qui concerne les déclarations de stress des agriculteurs apparaît immédiatement. Ces déclarations sont pourtant tout à la fois régulières et conséquentes dans diverses enquêtes (European Agency for Safety and Health at Work, 2009 ; sénat, 202 ; Simkin *et al.*, 1998), à même hauteur que pour les professionnels de la santé ou de l'enseignement. Si l'observation vaut particulièrement pour les exploitants (Algava, Cavalin et Célérier, 2012), les salariés expriment un sentiment similaire quand ils déclarent, plus fréquemment que les autres, se sentir « tendus »[6]. Certes, la polysémie du terme « stress » rend son u sage statistique délicat. La variable n'en est pas moins préoccupante et figure d'ailleurs parmi les priorités des plans nationaux de la MSA. On note aussi qu'elle est généralement reconnue comme expression de risques professionnels des professionnels de santé et de l'enseignement. Ces derniers, il est vrai, présentent par ailleurs des troubles anxieux et des dépressions qui résonnent plus positivement dans les modélisations épidémiologiques standards des suicides. Aucun de ces troubles, on l'a dit, n'est enregistré chez les agriculteurs dont les déclarations de stress ne semblent donc, là encore, ne s'articulent à rien.

Mais les déclarations de santé des agriculteurs sont-elles comparables à celles des autres professionnels ? La littérature a depuis longtemps identifié les effets structurants de variables telles que l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, les revenus ou la nature des pathologies sur la façon de répondre aux questions sur la santé (Cambois, Laborde et Robine, 2008 ; Devaux, Jusot, Sermet et Tubeuf, 2008 ; Tubeuf, Jusot, Devaux et Sermet, 2008). On parle alors de biais de déclaration que les analyses « toutes choses égales par ailleurs » cherchent à neutraliser[7] (Devaux *et al.*, 2008). Des biais que l'on imagine très présents chez les agriculteurs compte tenu de leur âge moyen, leur niveau de diplôme, de revenus et du fait que les hommes y soient majoritaires. En neutralisant ces variables socioprofessionnelles, on constate par exemple que la probabilité de déclarer des limitations physiques est beaucoup plus faible qu'attendu relativement à la forte exposition aux pénibilités physiques. Une distorsion encore plus frappante pour les salariés agricoles, certes plus jeunes que les exploitants (40 ans contre 48) mais tout aussi exposés qu'eux, dont la probabilité

[6] Question de l'échelle HAD (Hospital Anxiety and Depression Scale) qui permet de dépister les troubles anxieux et dépressifs et qui figure dans l'auto-questionnaire : « Je me sens tendu(e) ou énervé(e) : la plupart du temps/souvent/de temps en temps/jamais ».

[7] (Devaux, Jusot, Sermet et Tubeuf, 2008) rappelle un exemple classique de déclaration de la région du Kerala en Inde dont le taux d'alphabétisation est le plus élevé et où la morbidité déclarée est plus importante que dans le reste du pays alors que le taux de mortalité y est le plus faible.

Published in : JACQUES-JOUVENOT, Dominique ; MARTIN, Yoann (dir.), *Santé et mal-être en agriculture*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005403, doi : 10.17184/eac.9782813005403

est la plus faible de tous les actifs (0,75[8]). Par comparaison, les employés, à âge moyen à peu près équivalent, tendent, eux, à déclarer beaucoup de limitations (6,35) quand ils sont par ailleurs beaucoup moins exposés aux pénibilités physiques.

Ecartant le jeu de spécificités comportementales et culturelles du groupe[9] et une sélection par la santé[10], reste l'hypothèse de variables latentes ignorées actives sur les déclarations de santé. La remarque vaut sans doute plus encore pour les déclarations de troubles psychiques. Sur ce chapitre, on pourrait considérer la structure de soin du territoire et les modalités d'accès. Les « déserts médicaux », phénomène aujourd'hui bien connu, s'étendent en effet surtout dans les espaces ruraux creusant le déséquilibre d'avec les villes tout particulièrement pour ce qui concerne la prise en charge de la santé mentale. La variété et la densité de l'offre de soin en est bien moindre en campagne – souvent réduite à un hôpital psychiatrique – et son accès moins aisé ; soit un déficit et une source potentielle de stigmate aggravés (Coldefy et Lucas-Gabrielli, 2012).

Cette piste qui ouvre aux caractéristiques du territoire montre par différence le caractère relativement restreint des variables considérées par les mesures qui s'en tiennent aux caractéristiques socioprofessionnelles des individus et au niveau le plus immédiat d'exécution du travail. Niveau qui correspond peu ou prou au périmètre d'un poste de travail dans l'industrie ou les services. La mesure des RPS par Karasek en donne un exemple typique. Pour ce modèle – et ceux qui lui sont associés –, le travail est une activité singulière, saisie comme groupe de tâches détachable des autres activités et de la vie privée. Objet d'une division sociale et technique, cette activité est fractionnée, soumise à un contrôle social constant, vigilant et hétéronome au sens où le temps, les rythmes et les modalités d'exécution des tâches sont prescrits et s'imposent de façon extérieure aux travailleurs. Autrement dit, le modèle apprécie les conditions d'un travail salarié dans les (grandes) entreprises industrielles, voire de service[11]. Si sa validité n'est pas contestable pour cet espace singulier de travail, elle paraît plus douteuse en agriculture où la division du travail n'assigne que rarement à un temps, à un lieu et à des règles aussi circonscrites. Dès lors, que dit exactement le faible niveau de RPS enregistré par ce modèle dans l'agriculture ? Que ses travailleurs y sont, moins

[8] Odds ratio issu d'une régression logistique portant sur la probabilité de répondre positivement à la question du mini module européen, aujourd'hui présent dans toutes les enquêtes nationales et internationales : « Êtes-vous limité, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ? ».

[9] Pour les agriculteurs, la littérature sociologique évoque souvent un effet du virilisme de la profession, soit une valorisation d'usages peu précautionneux du corps – ici au travail – et un interdit d'expression de la souffrance. Les agriculteurs, groupe majoritairement masculin, en seraient particulièrement affectés comme sont réputés l'être les hommes des milieux populaires. Une interprétation sans doute trop générale pour convaincre et, quoi qu'il en soit, intraduisible en termes statistiques.

[10] Dit encore « healthy worker effect » (HWE), soit une sélection des travailleurs sur critères de santé, les plus faibles étant écartés lors des recrutements et quittant la profession quand ils rencontrent des difficultés de santé (McMichael, 1976). On explique ainsi que les travailleurs en équipe de nuit déclarent une meilleure santé générale que les autres travailleurs. Pour ce qui concerne les agriculteurs et plus largement les indépendants, un précédent travail tendait à écarter cette hypothèse (Algava, Cavalin et Célérier, 2012).

[11] Le Karasek apprécie la « demande psychologique » par des indicateurs « d'intensité », « de rapidité » et « de prévisibilité » du travail ; la « latitude décisionnelle », par des indicateurs de « latitude », « compétences mobilisées » et « compétences développées » ; enfin, le « soutien social », par des indicateurs de « soutien professionnel » et « soutien émotionnel » de la part des supérieurs hiérarchiques et des collègues. Le travail agricole ne peut que difficilement s'appréhender dans ce cadre.

Published in : JACQUES-JOUVENOT, Dominique ; MARTIN, Yoann (dir.), *Santé et mal-être en agriculture*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005403, doi : 10.17184/eac.9782813005403

qu'ailleurs, exposés à des risques pour leur santé mentale ou qu'ils travaillent d'une façon différente que les salariés de l'industrie ou des services ?

3 Les spécificités du statut

Le travail salarié (dans les grandes unités productives) forme donc aujourd'hui l'étalon implicite de la mesure de santé mentale au travail ; étalon peu adapté à l'agriculture comme, sans doute, à bien d'autres activités. Peut-on dès lors prétendre produire une mesure universelle embrassant toute situation de travail ? Il le faudrait pourtant car l'enjeu est réel pour éviter un fractionnement à l'infini des analyses que justifierait des spécificités de secteur ou de travail plus ou moins bien fondées. L'agriculture est particulièrement menacée par ce particularisme arbitraire en raison des caractéristiques des statuts en présence – atypiques relativement au salariat standard toujours majoritaire – et de son activité au demeurant très variée. Pour amorcer la réflexion, repartons de l'intention première des grandes enquêtes sur le travail en France dont on a dit plus haut, qu'elles visaient à contrebalancer des discours patronaux sur la fin prétendue des pénibilités au travail. Animées par un groupe de statisticiens réformateurs de haut statut, ces enquêtes rappelaient que le travail demeurait, avant tout, une peine et que l'autorité conférée aux employeurs par contrat sur l'organisation du travail et le contrôle social de leurs employés excédait parfois les bornes fixées par le droit (Gollac et Volkoff, 2000). En somme, ces enquêtes dressaient un tableau des contraintes liées au statut de subordonné que le salarié est supposé librement consentir quand il signe son contrat de travail.

Les questions posées et les indicateurs qui en découlent ont appréhendé ces contraintes dans le contexte singulier des années 1970, moment où la salarisation était encore très dynamique (Hatzfield, Volkoff et Molinie, 2019). Le droit ne reconnaissant de subordination que dans ce cadre, le travail des travailleurs dits indépendants – encore désignés comme non-salariés –, ne semblait pas aussi concerné que celui des salariés. Hors des entreprises en effet, c'est le droit commercial qui régule les échanges entre des contractants réputés libres. Seuls sont vérifiés la conformité de l'objet, le prix et les délais tels que définis pour chaque contrat singulier. L'exécution du travail est laissée à la discrétion du prestataire et les obligations commerciales du commanditaire se limitent au versement des sommes dues. Si un déséquilibre des positions entre contractants est soupçonné, le cas est renvoyé à la jurisprudence qui pourra dénoncer l'employeur sous les traits du donneur d'ordres et requalifier le contrat commercial en contrat salarié. Hors ces situations, les relations de travail sont réputées équilibrées, sans subordination donc. Le développement de formes hybrides de travail, souvent traitées aujourd'hui comme travail de plateforme, montre la faiblesse d'une telle présomption. On parle alors de subordination économique pour saisir des déséquilibres durables de position hors du contrat de travail. Une saisie qui reste statistiquement délicate en raison des « lacunes »[12] des catégories.

La clef d'une mesure universelle des problèmes de santé mentale au travail pourrait donc résider dans un élargissement de la notion de subordination – au-delà de son

[12] Terme employé dans une présentation des premiers résultats du module « Travail de plateforme » de l'enquête Emploi 2022 étendu à l'Europe qui soulignait donc les difficultés occasionnées par les catégories classiques pour rendre compte du phénomène et en mesurer l'ampleur (Remila, 2022).

Published in : JACQUES-JOUVENOT, Dominique ; MARTIN, Yoann (dir.), *Santé et mal-être en agriculture*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005403, doi : 10.17184/eac.9782813005403

périmètre juridique – dont on admettrait la variété des formes. Le salariat standard en entreprise en est une, indéniablement, et même majoritaire, mais elle n'est pas la seule. D'autres formes existent hors des entreprises qui présentent des modalités propres que la statistique pourrait documenter et évaluer. Les singularités des situations réapparaissent ici, mais en second temps de l'analyse où prime le commun des travailleurs. Le régime temporel de travail des agriculteurs en donne un exemple. L'évaluation très défavorable de l'emprise de leur travail[13] (Algava, 2010 ; Chenu, 2002) est cette fois positivement corrélée à une probabilité deux fois supérieure à la moyenne de l'ensemble des travailleurs de décrire comme mauvaise ou très mauvaise l'articulation entre leur vie familiale et leur vie de travail[14]. C'est que le régime temporel du travail agricole est extensif et non intensif comme pour les salariés liés au sort de leur entreprise de façon ponctuelle, dans une durée fixée par le contrat. En agriculture au contraire, la durée nécessaire à la réalisation de la diversité des opérations n'y est, en principe, pas préalablement mesurée en heures par les exploitant-e-s. Et, cette durée ne détermine pas directement leurs revenus. Ils sont, eux, constamment engagés dans le fonctionnement de leur unité économique qu'ils tentent de reproduire et de tirer des bénéfices dont dépendent leurs revenus. De fait, quel que soit le jour – du lever au coucher – ils s'inquiètent, comptent, évaluent, anticipent, s'obligent à des activités et à des contraintes impératives. Bref, ils travaillent et, logiquement, déclarent le grand nombre d'heures travaillées, même si ces heures ne sont pas, terme à terme, directement assimilables à des heures-usines.

Autre indicateur de la spécificité de la subordination des agriculteurs, l'encadrement réglementaire et contractuel de leur activité. Ils déclarent significativement devoir réaliser des objectifs chiffrés (financiers ou non), ce à peine moins que les cadres salariés. Ils expriment cependant moins de difficultés que ces derniers pour les réaliser. Dans le même sens, les agriculteurs déclarent être soumis à de nombreuses normes et procédures (normes ISO, accréditation de commanditaires, etc.). La reproduction de leur unité économique à laquelle ils consacrent tous leurs efforts n'est jamais vraiment assurée. Les agriculteurs sont, on le sait, quatre fois moins nombreux qu'il y a 40 ans et la moitié est âgée de plus de 50 ans. La reproduction de ce petit groupe affronte donc aujourd'hui de vrais défis que les appels à une main-d'œuvre extérieure au secteur ne combleront peut-être pas, du moins à moyen terme et dans les conditions actuelles de l'activité. Pour l'heure et en cas d'impossibilité de cession de l'exploitation, les candidats à la retraite sont menacés d'une dévalorisation massive des capitaux dont l'accumulation a souvent orienté toute la vie (Mocquin, 2023). Si les revenus dégagés par l'activité ne sont pas aussi faibles qu'on le dit souvent, les disparités au sein du secteur restent particulièrement fortes, voire se creusent au sein même des différentes filières (Insee, 2023). Pourtant, interrogés sur leur capacité à se maintenir dans l'activité et leur souhait de tenir jusqu'à la retraite, les agriculteurs n'expriment que peu

[13] Cet indicateur rend compte d'une forte porosité entre temps de travail et temps privé. Les critères de temps considérés sont 1/ne pas pouvoir prévoir les horaires de la semaine suivante 2/ne pas pouvoir prévoir le travail du lendemain 3/travailler souvent le soir 4/travailler souvent le samedi 5/travailler souvent le dimanche 6/travailler plus de cinq jours par semaine 7/travailler au domicile 8/faire des heures supplémentaires 9/travailler plus de 50 h/sem. Si trois d'entre eux sont satisfaits, on considère que l'emprise est très forte. Celle des agriculteurs est cotée à 5.

[14] Exploitant la question dans l'enquête Conditions de travail (DARES) : « En général, vos horaires de travail s'accordent-ils avec vos engagements sociaux et familiaux en dehors de votre travail ? ».

Published in : JACQUES-JOUVENOT, Dominique ; MARTIN, Yoann (dir.), *Santé et mal-être en agriculture*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005403, doi : 10.17184/eac.9782813005403

de craintes. Contrairement aux artisans et aux commerçants, ils n'expriment pas non plus d'inquiétude relativement au maintien de leur emploi ni ne pensent devoir changer de métier dans les trois prochaines années. Ces apparentes contradictions entre situation objective de ces professionnels et le peu d'inquiétude qu'ils expriment quant à leur avenir semblent rejoindre celles de leurs déclarations de santé.

Un programme de recherche s'ouvre donc pour mieux comprendre les ressorts de ces déclarations et éclairer ainsi les contradictions statistiques identifiées. Ce programme pourrait par exemple s'attacher aux formulations des questions dont les réponses composent les indicateurs et qui, parfois, sont fortement orientée par les situations d'emploi salarié, donc possiblement mal comprises par les professionnels de l'agriculture[15]. Il pourrait également davantage exploiter des appariements avec la statistique agricole, notamment ses données financières et économiques. Considérer encore les conditions dans lesquelles les droits sociaux[16] des travailleurs de l'agriculture sont constitués, ce qu'ils permettent et ce qu'ils interdisent. Les liens entre activité agricole et santé mentale n'apparaîtront probablement qu'au prix de cet effort qui permettra, peut-être, de mieux comprendre la prévalence de suicide des agriculteurs et la responsabilité qu'y prend leur activité laborieuse.

Bibliographie

Algava, Elisabeth ; Vinck, Lydie (2009) « Les conditions de travail des non salariés en 2005 », *Premières Synthèses*, DARES, vol. 1, No. 50, Paris.

Algava, Élisabeth ; Cavalin, Catherine ; Célérier, Sylvie (2012), « La singulière bonne santé des indépendants », *Travail et emploi*, vol. 4, No 132, DARES, Paris, p. 5-20. DOI : 10.4000/travailemploi.5806.

Best, Joel, *Social Problems*, W. W. Norton & Company, New York, 2020.

Bertschy, Gilles ; Vandel, Sylvie (1991), « Les liens entre suicide et dépression : aspects épidémiologiques », *Encephale*, vol. 17, No 1, Paris, p. 33-36.

Booth, Nicholas J. ; Lloyd, Keith (2000), « Stress in farmers », The *International Journal of Social Psychiatry*, vol. 46, No 1, SAGE Publishing, London, p. 67-73. DOI : 10.1177/002076400004600108

Boxer, Peter A. ; Burnett, Carol ; Swanson, Naomi (1995), « Suicide and occupation : a review of the literature », *Journal of occupational and environmental medicine*, vol. 37, No 4, LWW, Philadelphia, p. 442-452. DOI : 10.1097/00043764-199504000-00016

Cambois, Emmanuelle ; Laborde, Caroline ; Robine, Jean-Marie (2008), « La « double peine » des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte », *Population et Sociétés*, vol. 1, No 441, Ined Éditions, Aubervilliers, p. 4. DOI : 10.3917/popsoc.441.0001

Cavalin, Catherine ; Célérier, Sylvie (2012), « Mesurer les dimensions mentales de la santé au travail. Sous quels angles ? », *in* Desmarez, Pierre ; Alaluf, Matéo ; Stroobants, Marcelle (dir.), *Mesures et démesures du travail*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, p. 185-195.

Célérier, Sylvie (2014), « La belle vie désespérée des agriculteurs ou les limites de la mesure des risques psychosociaux liés au travail », *Études rurales*, vol. 1, No 193, Éditions de l'EHESS, Paris, p. 25-43. DOI : 10.4000/etudesrurales.9998

[15] Par exemple, concernant les craintes de perte d'emploi, la question est : « Pour l'année qui vient, avez-vous des craintes pour votre emploi ? » ; soit un horizon temporel limité qui peser sur la compréhension de la question. Il en va de même de la question sur un éventuel changement d'activité, cette fois à trois ans : « Dans les trois prochaines années, pensez-vous devoir changer de qualification ou de métier ? » et ce d'autant que le répondant est proche de la retraite.

[16] On pense aux niveaux des indemnités journalières, aux taux de « réparations » dans le cadre des risques professionnels, aux conditions d'accès à la retraite, aux modalités de reconnaissance de limitation-handicap d'origine professionnelle, etc.

Published in : JACQUES-JOUVENOT, Dominique ; MARTIN, Yoann (dir.), *Santé et mal-être en agriculture*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005403, doi : 10.17184/eac.9782813005403

Chenu, Alain (2002), « Les horaires et l'organisation du temps de travail », *Economie et statistique*, No 352-353, INSEE, Montrouge, p. 151-167. DOI : 10.3406/estat.2002.7397

Coldefy, Magali ; Lucas-Gabrielli, Véronique (2012), « Le territoire, un outil d'organisation des soins et des politiques de santé ? Évolution de 2003 à 2011 », *Questions d'économie de la santé*, vol. 4, No 175, IRDES, Paris, p. 1-8.

Dedieu, François ; Jouzel, Jean-Noël (2012), « L'enquête arsenic de soude, ou l'histoire d'un savoir domestiqué. La difficile intégration de l'ergonomie et de la toxicologie dans les politiques de prévention des maladies professionnelles induites par les pesticides. », *in* Desmarez, Pierre ; Alaluf, Matéo ; Stroobants, Marcelle (dir.), *Mesures et démesures du travail*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, p. 197-205.

Devaux, Marion ; Jusot, Florence ; Sermet, Catherine ; Tubeuf, Sandy (2008), « Hétérogénéité sociale de déclaration de l'état de santé et mesure des inégalités de santé », *Revue française des Affaires sociales*, vol. 62, No 1, DREES Ministère de la Santé, Paris, p. 29-47. DOI : 10.3917/rfas.081.0029

Dickerson, Aisha S. ; Wu, Alexander C. ; Liew, Zeyan ; Weisskopf, Marc (2020), « A Scoping Review of Non-Occupational Exposures to Environmental Pollutants and Adult Depression, Anxiety, and Suicide », *Current Environmental Health Reports*, vol. 7, No 3, Springer Publishing, New York, p. 256-271. DOI : 10.1007/s40572-020-00280-7

Doron, Claude-Olivier (2015), « L'émergence du concept de "santé mentale" dans les années 1940-1960 : genèse d'une psycho-politique », *Pratiques en santé mentale*, vol. 61, No 1, Champ social, Nîmes, p. 3-16. DOI : 10.3917/psm.151.0003

Fraser, Catlin E. ; Smith, Karly B. ; Judd, Fiona ; Humphreys, John Stirling ; Fragar, Lyn J. ; Henderson, Amanda (2005), « Farming and mental health problems and mental illness », *The International Journal of Social Psychiatry*, vol. 51, No 4, SAGE Publishing, London, p. 340-349. DOI : 10.1177/0020764005060844

Gollac, Michel ; Volkoff, Serge ; Wolff, Loup, *Les conditions de travail*, La Découverte, coll. « Repères », Paris, 2000.

Hamon-Cholet, Sylvie ; Rougerie, Catherine (2000), « La charge mentale au travail : des enjeux complexes pour les salariés », *Economie et statistique*, no 339-340, INSEE, Montrouge, p. 243-255. DOI : 10.3406/estat.2000.7487

Hatzfeld, Nicolas ; Geerkens, Éric ; Volkoff, Serge ; Molinié, Anne-Françoise (2019), « 1978 : la première enquête statistique sur les conditions de travail en France. Entretien avec ses concepteurs », *in* Geerkens, Éric ; Hatzfeld, Nicolas (dir.), *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, La Découverte, coll. « Recherches », Paris, p. 268-281. DOI : 10.3917/dec.geerk.2019.01.0268

McMichael, Anthony J. (1976), « Standardized mortality ratios and the "healthy worker effect" : Scratching beneath the surface », *Journal of Occupational Medicine*, vol. 18, No 3, LWW, Philadelphia, p. 165-168. DOI : *10.1097/00043764-197603000-00009*

Mocquin, Alban. *Une retraite sous condition. Travailleurs non-salariés agricoles et protection sociale de la vieillesse*, Thèse de doctorat, Université Paris Cité, Paris, 18 décembre 2023.

Neveu, Érik (2017), « L'analyse des problèmes publics. Un champ d'étude interdisciplinaire au cœur des enjeux sociaux présents », *Idées économiques et sociales*, vol. 190, No 4, Réseau Canopé, France, p. 6-19. DOI : 10.3917/idee.190.0006

Partanen, Timo ; Jourenkova, Nadejda ; Welp, Esther ; Johansson, Mauri (1995), « Occupation and suicide », *Scandinavian Journal of Work, Environment & Health*, vol. 21, No 6, NOROSH ry, Finland, p. 521-522. DOI : 10.5271/sjweh.70

Remila, Nathan, « Le module « plateformes » de l'enquête Emploi 2022 », *Colloque du DARES-DREES Travail de plateforme et usages de la protection sociale*, Paris, 4 octobre 2022.

Tubeuf, Sandy ; Jusot, Florence ; Devaux, Marion ; Sermet, Catherine, *Social Heterogeneity in Self-Reported Health Status and Measurement of Inequalities in Health*, IRDES, coll. « Document de travail » No 12, Paris, 2008.

Published in : JACQUES-JOUVENOT, Dominique ; MARTIN, Yoann (dir.), *Santé et mal-être en agriculture*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005403, doi : 10.17184/eac.9782813005403